

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-40 du 17 FEVRIER 1995

Portant nomination au grade de
Lieutenant-Stagiaire à titre de
régularisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi N° 87-001 du 27 Février 1987 portant Loi des Finances pour la Gestion 1987 notamment en son article 25 ;
- VU La Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 90-180 du 08 Août 1990 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- SUR proposition du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Janvier 1995;

DECRETE :

Article 1er.- L'Elève-Officier CHANGO Jean-Claude est nommé au grade de Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er Octobre 1993 à titre de régularisation.

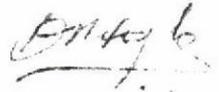
Article 2.- Cette nomination n'entraîne aucune incidence financière sur le Budget National conformément aux dispositions de l'article 25 de la Loi des Finances Gestion 1987.

.../...

Article 3.- Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Février 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



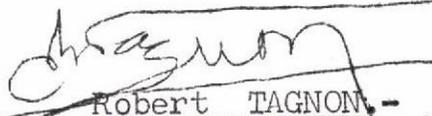
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la
Présidence de la République, Chargé
de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON.-
(Ministre Intérimaire)

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-INSAE -
DCCT 3 BCP-CSM 2 DC/MIL 2 EMA 2 INTERESSE 1 JO 1.-